

**DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC**

**ARRÊTÉ N° AR\_2026\_019  
portant Arrêté de délégation de signature électronique  
des bordereaux de titres et de mandats**

Le maire de la commune de CUNAC,

Vu les articles L. 2122-19, L. 2122-21 et D. 1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, 10 et 11 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Conformément à l'article L. 2122-19 du CGCT, donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Claude PAGÉS, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre.

**Article 2 :** Conformément à l'article D. 1617-23 du CGCT, la signature des bordereaux récapitulant les mandats de dépense emportera certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées. De même, la signature des bordereaux récapitulant les titres de recettes emportera attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoires les titres de recettes qui y sont joints.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Tarn et sera transcrit au Recueil des Actes Administratifs.

**Article 4 :** Notification du présent arrêté sera adressée à l'intéressé ainsi qu'au comptable public assignataire.

Fait à CUNAC, le 07 avril 2026

Le Maire,  
Marc VENZAL

Notifié à l'intéressé le 08/04/2026  
Claude PAGÉS

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le 08/04/2026  
Publié ou notifié le 08/04/2026

